



CCAS

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
SUR LE REGISTRE NOMINATIF PAR UN TIERS**
Prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et
des familles

Commune de **MÉRÉVILLE**

8, grande rue

54850 MÉRÉVILLE

mairie@mereville54.fr

IDENTITÉ

Je soussigné(e) :

NOM : **Prénom(s)**

Agissant en qualité de

représentant légal

service d'aide / soins infirmiers à domicile

médecin traitant

autre (précisez)

Sollicite l'inscription sur le registre nominatif des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de :

NOM :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

en qualité de personnes âgées de 65 ans et plus en qualité de personne handicapée

en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

SITUATION

Mme, M

Vit seul(e) en couple en famille autre (précisez) :

Reçoit régulièrement de la visite : oui non

Si oui à quelle fréquence :

Moins d'une fois par semaine

Deux fois par semaine

Une fois par semaine

personne vous rendant visite

famille

voisins / amis

Est bénéficiaire de l'intervention

D'un service d'aide à domicile

Intitulé du service

Téléphone

D'un service de soins infirmiers à domicile

Intitulé du service

Téléphone

D'un autre service

Intitulé du service

Téléphone

D'aucun service à domicile

PERSONNE(S) À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM / Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

Lien (ami/voisin) :

NOM / Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

Lien (ami/voisin) :

*

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à, le

Signature

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.